

# Un règlement intérieur peut-il prévoir des conditions moins favorables que la CCT Nettoyage ?

## Réponse courte

Non. L'article 26 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 interdit expressément que les dispositions des règlements intérieurs soient en contradiction avec la convention collective. Les **conventions particulières contraires** à l'esprit de la CCT ou **moins favorables** pour les salariés sont frappées de **nullité**. Ce principe de faveur garantit que la CCT constitue un socle minimal de droits incontournable.

Les règlements intérieurs doivent être remis **individuellement** à chaque salarié **contre récépissé**, ce qui garantit que le salarié a pris connaissance des règles applicables dans l'entreprise. L'employeur qui souhaite adapter certaines modalités d'organisation doit veiller à ce que chaque disposition du règlement intérieur respecte ou améliore les conditions prévues par la CCT, y compris les avantages acquis par les salariés.

## Définition

Le **règlement intérieur** est un document unilatéral établi par l'employeur qui fixe les règles d'organisation, de discipline, de sanctions disciplinaires et de fonctionnement au sein de l'entreprise.

Dans le secteur du nettoyage, il doit respecter les dispositions de la CCT, qui constituent un plancher de droits ne pouvant être réduit. Le **principe de faveur** signifie que seules les dispositions plus avantageuses pour le salarié peuvent déroger à la convention.

## Questions fréquentes

### Comment le règlement intérieur doit-il être remis dans le nettoyage ?

Le règlement intérieur doit être remis individuellement à chaque salarié contre récépissé signé. Cette obligation, posée par l'article 26 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028, garantit que chaque salarié a connaissance des règles applicables.

### Faut-il consulter la délégation du personnel pour modifier le règlement intérieur ?

La CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 ne l'impose pas explicitement, mais la consultation de la délégation est recommandée pour renforcer la légitimité du document et réduire le risque de contestation. Cette pratique respecte l'esprit de l'article 26.

### Le salarié peut-il invoquer la CCT contre une clause moins favorable du règlement ?

Oui, la nullité des clauses moins favorables est automatique. Le salarié peut directement invoquer la disposition de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 plus favorable, en application de l'article 26.

### Quand mettre à jour le règlement intérieur dans le nettoyage ?

À chaque renouvellement de la CCT, l'employeur doit auditer le règlement intérieur pour vérifier sa conformité. Cette mise à jour permet de respecter l'article 26 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 et d'éliminer toute clause obsolète.

### Un règlement intérieur peut-il prévoir des conditions moins favorables que la CCT Nettoyage ?

Non, l'article 26 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 interdit toute disposition contraire à la convention. Les clauses moins favorables sont nulles de plein droit, conformément au principe de faveur de l'article L.162-12 du Code du travail.

## Une clause plus favorable que la CCT peut-elle figurer dans le règlement intérieur ?

Oui, le principe de faveur autorise les clauses plus avantageuses pour le salarié. L'article 26 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 et l'article L.162-12 du Code du travail permettent d'améliorer le socle conventionnel.

## Conditions d'exercice

L'article 26 de la CCT encadre la hiérarchie entre règlement intérieur et convention collective.

Critère	Application
Principe	Le règlement intérieur ne peut contredire la CCT
Clauses moins favorables	Nulles de plein droit
Clauses contraires à l'esprit	Également nulles
Remise au salarié	Individuellement contre récépissé
Clauses plus favorables	Autorisées

## Modalités pratiques

L'employeur doit s'assurer de la conformité du règlement intérieur avec la CCT.

Aspect	Détail
Vérification préalable	Comparer chaque clause avec les dispositions de la CCT
Remise	Individuellement à chaque salarié
Preuve de remise	Récépissé signé par le salarié
Mise à jour	À chaque renouvellement de la CCT
Langue	Accessible au salarié (français, allemand ou portugais)
Conservation	Archiver les récépissés signés

## Pratiques et recommandations

**Auditer** le règlement intérieur à chaque renouvellement de la CCT garantit que les nouvelles dispositions conventionnelles ne sont pas contredites par des règles internes devenues obsolètes.

**Remettre** le règlement intérieur contre récépissé signé dès l'embauche ou le transfert du salarié permet de prouver que celui-ci a été informé des règles applicables dans l'entreprise.

**Consulter** la délégation du personnel avant toute modification du règlement intérieur, bien que la CCT ne l'impose pas explicitement, renforce la légitimité du document et réduit le risque de contestation.

**Supprimer** immédiatement toute clause identifiée comme moins favorable que la CCT évite l'application d'une disposition nulle et les sanctions éventuelles en cas de contrôle.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Art. 26 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028</b>	Règlements intérieurs — conformité à la CCT
<b>Art. <u>L.162-12</u> Code du travail</b>	Hiérarchie des normes — principe de faveur
<b>Art. <u>L.161-1</u> et s. Code du travail</b>	Conventions collectives — effets juridiques

La nullité des clauses moins favorables est automatique et ne nécessite pas de décision judiciaire. Le salarié peut directement invoquer la disposition de la CCT qui lui est plus favorable en lieu et place de la clause du règlement intérieur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.